



Rigaud

AVIS PUBLIC

Est donné que les membres du conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2020, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Rigaud située au 106, rue Saint-Viateur (hôtel de ville), statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

190, route 201 (projeté) – superficie d'un terrain ne formant pas un lot distinct dont l'immatriculation résulte de la rénovation cadastrale – lot 3 609 869 – zone H-48

- Demande ayant pour effet de permettre de régulariser la situation d'un terrain à vocation résidentielle sur un lot de 7 331.8 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, à la grille des spécifications H-48 de l'annexe « B », prévoit une superficie de 10 000 mètres carrés.

Toute personne et tout organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil avant que celui-ci ne statue sur cette demande de dérogation mineure.

Donné à Rigaud, ce 18 février 2020.

Camille Primeau LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227